

**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES  
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot  
14370 ARGENCES  
☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation :  
31.03.2023

Publiée le 13.04.2023

Nombre de conseillers :

En exercice	39
Présents	30
Titulaires	30
Suppléants	0
Pouvoirs	6
Votants	36
19h13 Arrivée titulaire	+1
Votants	37
<b>Quorum</b>	<b>20</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois le six avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la commune d'Argences sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : M. Dominique DELIVET, Mmes Brigitte FIQUET-ASSIRATI, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mmes Florence SERANDOUR, Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK (arrivé à 19h13), Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, M. Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Gilbert GEMY (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Mme Florence GUERIN (pouvoir à Lydie MAIGRET), MM. Guillaume LECOEUR (pouvoir à Eric MARGERIE), Eric DUVAL (pouvoir à Joël DUGUEY), William HERFORT, Alain PORQUET (pouvoir à Philippe PIARD), Mme Sylvie SALLE (pouvoir à Coralie ARRUEGO) et M. Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : Mme Ann BAUGAS

**Délibération n° 2023 / 62**

**Objet : FINANCES – Subventions**

Il est proposé de voter une enveloppe globale de subventions se répartissant ainsi :

Mission Locale Caen la mer Calvados	24 751 €
Epicierie sociale La passerelle en Val ès dunes	4 677 €
Maison d'assistants maternels O'Mamour	4 200 €
Comité Goodwood 1944 – Subvention exceptionnelle	3 000 €
<b>Total</b>	<b>36 628 €</b>

Une convention devra être établie pour les subventions supérieures à 23 000€.

Il est rappelé que la signature d'un contrat d'engagement républicain est désormais obligatoire pour les associations.

Suite à l'interrogation de Mme BAUGAS, il est précisé que la subvention de l'école de musique n'apparaît pas car les documents fournis par l'association ne donnent pas encore satisfaction.

M. DELIVET demande à quoi correspondent les subventions au comité Goodwood.

M. le Président précise que l'association souhaite construire un mémorial de l'opération le long de la route de Falaise.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide d'attribuer les subventions 2023 selon le tableau suivant :

Mission Locale Caen la mer Calvados	24 751 €
Epicerie sociale La passerelle en Valès dunes	4 677 €
Maison d'assistants maternels d'Argences	4 200 €
Comité Goodwood 1944 - Subvention exceptionnelle	3 000 €
<b>Total</b>	<b>36 628 €</b>

↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Ann BAUGAS

*A. Baugas*



Pour le Président,  
et par délégation,  
Le Vice-président,  
Patrice Martin